



COVID-19 : GUIDE DES RESSOURCES DISPONIBLES

Nous sommes là pour vous!

UN MOT DE VOTRE DÉPUTÉE

Bonjour,

Les événements qui se déroulent de l'autre côté de la frontière sont l'occasion de réfléchir face au racisme qui est encore bien vivant, non seulement là-bas, mais aussi chez nous, au Canada. Je n'arrive pas à concevoir que même mes collègues, mes amis de race noire, fassent encore l'objet de discrimination. Je n'ose à peine imaginer comment d'autres personnes issues de communautés culturelles différentes vivent, encore aujourd'hui, avec une réalité où discriminations et injustices sont encore présentes.

En tant que citoyen, nous avons la responsabilité de reconnaître ces injustices et de poser des gestes concrets. En guise de solidarité, je vous donne rendez-vous ce dimanche 7 juin à 10:00 à la Place de la Gare, près du lac des Nations, pour marcher pacifiquement (et à distance) et démontrer notre refus du racisme dans notre communauté.

C'est en faisant front commun et en dénonçant les injustices que nous construisons un Canada plus égalitaire, pour qu'aucun parent n'ait à expliquer à ses enfants comment réagir face au racisme. Ensemble, nous pouvons faire une différence!

Comme à chaque semaine, je partage avec vous les dernières informations disponibles, par le biais de cette infolettre, pour soutenir les personnes et les entreprises qui sont affectées par la COVID-19. Aussi, je vous invite à consulter le site CANADA.CA pour obtenir tous les renseignements fiables dont vous avez besoin. N'hésitez pas à communiquer avec mon équipe et moi si vous avez des questions et des commentaires.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Marie-Claude Bibeau



Soutien aux particuliers - p.2

Soutien aux entreprises et organismes - p.3

Soutien sectoriel - p.13

Meilleures pratiques sanitaires - p.14

SOUTIEN AUX PARTICULIERS

VERSEMENT SUPPLÉMENTAIRE POUR NOS ÂÎNÉS

Pour soutenir les aînés à faire face aux défis engendrés par la COVID-19, le gouvernement du Canada fournit une aide sous la forme d'un paiement unique de :

- 300\$ pour les personnes âgées admissibles à la pension de la Sécurité de la Vieillesse (SV);
- 200\$ supplémentaires pour les aînés admissibles au Supplément de revenu garanti (SRG).

Le paiement unique non imposable est un **paiement séparé** des prestations régulières et sera fait automatiquement dans les prochaines semaines. Il n'est pas nécessaire d'en faire la demande.

Le versement supplémentaire sera fait directement dans votre compte en banque si vous avez souscrit au dépôt direct. Dans le cas contraire, un chèque sera envoyé.

Pour éviter tout délai, les personnes âgées admissibles à la SV et au SRG qui reçoivent habituellement leur prestation par chèque peuvent s'inscrire au dépôt direct au lien suivant : <https://bit.ly/2U1cxpR>.

Pour plus d'informations, consultez le lien suivant : <https://bit.ly/2yZrnG5>.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES

FONDS D'AIDE ET DE RELANCE RÉGIONALE

Le **Fonds d'aide et de relance régionale (FARR)** est une initiative de 211 millions \$ qui offre une aide sous forme de prêts aux entreprises et aux organismes du Québec touchés par les impacts économiques de la COVID-19 qui n'ont pas encore bénéficié de l'appui du gouvernement fédéral.

Admissibilité :

- Commerces de détail et services de proximité;
- Entreprises d'économie sociale;
- Entreprises du secteur agroalimentaire (incluant pêches) cueillette et récolte ;
- Tourisme pour des projets de 40 000 \$ et moins;
- Entreprises manufacturières ayant un chiffre d'affaires de moins de 250 000 \$;
- Travailleurs autonomes;
- Entreprises en démarrage autre que dans les secteurs manufacturiers et de services à valeur ajouté;
- Entreprises déjà clientes d'une SADC ou d'un CAE.

Modalités :

- Le prêt de 5 000 \$ à 40 000 \$ servira à répondre aux besoins de fonds de roulement pour une période de 6 mois;
- Le besoin d'aide doit porter uniquement sur les pressions financières immédiates (ponctuelles) sur les liquidités (fonds de roulement pour les PME ou besoin de trésorerie pour les OBNL) et doit être une conséquence de la COVID-19;
- Aucun intérêt jusqu'au 31 décembre 2022;
- 25 % non remboursable si 75 % du capital est remboursé avant le 31 décembre 2022;
- Amortissement total de 5 ans.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES

Contribution financière non remboursable pour aide technique

Le FARR offre également du **soutien financier non remboursable** pour aider les entreprises à couvrir les coûts liés à une **aide technique** nécessaire pour faire face aux défis générés par la COVID-19.

La contribution financière pourra être utilisée pour les projets structurants en développement local, pour de l'expertise spécialisée dans le but de mettre en place une boutique en ligne, pour la restructuration des ressources humaines, ou encore pour l'implantation de nouvelles mesures sanitaires.

Les entreprises et les OBNL peuvent présenter une demande qu'ils aient déjà bénéficié ou non d'un soutien financier du gouvernement fédéral.

SADC de Coaticook

Pour les entreprises et les organismes de la région de Coaticook, il est possible de présenter une demande auprès de la **SADC de la région de Coaticook** dès maintenant.

Pour présenter une demande pour un prêt pour fonds de roulement ou pour une aide financière non remboursable pour de l'aide technique, le demandeur devra remplir un formulaire de demande (<https://bit.ly/2yWKjFg>).

Une fois le tout complété, le demandeur devra envoyer son formulaire avec les documents requis à info@sadccoaticook.ca.

Pour plus d'informations, consultez le lien suivant : <https://sadccoaticook.ca/fr/farr>

Pour toute question concernant le FARR, il est possible de communiquer par téléphone avec Madame Ouédraogo au **819-849-3053 poste 128** ou encore par courriel à suivi@sadccoaticook.ca.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES

SADC du Haut-Saint-François

Pour les entreprises et les organismes de la MRC du Haut-Saint-François, il est possible de présenter une demande auprès de la SADC du Haut-Saint-François dès maintenant.

Pour présenter une demande de prêt pour fonds de roulement, le demandeur devra remplir un formulaire de demande (<https://bit.ly/3gRa0bq>).

Pour présenter une demande pour de l'aide technique, le demandeur devra remplir ce formulaire de demande : <https://bit.ly/2BIMHGr>.

Une fois le tout complété, le demandeur devra envoyer les documents à info@sadchsf.qc.ca.

Pour plus d'informations, consultez le lien suivant :
<https://www.sadchsf.com/covid-19/>

Pour toute question concernant le FARR, il est possible de communiquer par téléphone au **819-832-2447** ou encore par courriel à info@sadchsf.qc.ca.

La SADC du Haut-Saint-François offre également deux programmes sous forme de contributions non-remboursables pour soutenir les entreprises à faire face aux défis engendrés par la pandémie :

- Le Programme d'aide à l'implantation de mesures sanitaires (<https://bit.ly/3gRraWD>);
- Programme d'aide à la relance des opérations (détails à venir).

Pour plus d'informations, consultez le lien suivant :
<https://www.sadchsf.com/covid-19/>

SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES

CAE de la MRC de Memphrémagog

Pour les entreprises et les organismes de la MRC de Memphrémagog, il est possible de présenter une demande auprès de la CAE de la MRC de Memphrémagog dès maintenant.

Pour présenter une demande de prêt pour fonds de roulement ou pour une aide financière non remboursable pour de l'aide technique, le demandeur devra remplir un formulaire de demande (<https://bit.ly/302qese>).

Une fois le tout complété, le demandeur devra envoyer les documents à info@caememphremagog.ca.

Pour plus d'informations, consultez le lien suivant : <https://bit.ly/2XUYwLn>

Pour toute question concernant le FARR, il est possible de communiquer par téléphone au **819-843-4342** ou encore par courriel à info@caememphremagog.ca.

Développement économique Canada (DEC)

Pour les entreprises et les OBNL dont le siège social se trouve à Sherbrooke, il est possible de présenter une demande auprès de DEC dès maintenant.

Pour présenter une demande d'aide financière, le demandeur devra remplir un formulaire de demande (<https://bit.ly/2XVa69w>).

Une fois le tout complété, le demandeur pourra soumettre le formulaire directement en ligne.

Pour plus d'informations, consultez le lien suivant : <https://bit.ly/305WXNE>.

Pour toute question concernant le FARR, il est possible de communiquer avec DEC au **1-800-561-0633**.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES

FONDS D'URGENCE POUR L'APPUI COMMUNAUTAIRE

Le **Fonds d'urgence pour l'appui communautaire (FUAC)**, financé par le gouvernement fédéral, offre une aide aux organismes communautaires qui fournissent des services essentiels aux Canadiens vulnérables dans le cadre de la pandémie.

De cette façon, les organismes communautaires pourront présenter des projets tels que :

- La création d'une plateforme santé sur le Web afin de poursuivre les programmes d'aide pour la santé mentale et la toxicomanie;
- Le développement et la prestation d'un programme virtuel de santé mentale pour les fournisseurs de soins;
- L'achat de kits alimentaires pour les familles marginalisées qui sont coupées des services de soutien;
- L'ajout de personnel additionnel pour le service des repas dans un refuge pour femmes;
- L'achat de la technologie et des services permettant aux aînés en institution de communiquer virtuellement avec leur famille;
- La préparation et la livraison de nourriture à des personnes vivant avec un handicap;
- L'affectation d'un travailleur social pour fournir à la communauté malentendante de l'information sur la COVID-19 et un aiguillage vers les services de soutien pendant la crise.

Vous pouvez déposer une demande dès maintenant par l'intermédiaire de l'un des trois partenaires. Pour faciliter vos démarches, veuillez trouver à la page suivante un tableau récapitulatif.

L'objectif du Fonds d'urgence pour l'appui communautaire (FUAC) est de soutenir les organismes communautaires qui fournissent des services essentiels aux Canadiens vulnérables dans le cadre de la COVID-19.

Pour les organismes de bienfaisance, les OBNL et les donateurs reconnus des Cantons-de-l'Est, c'est un budget de plus de **1,3 million \$** qui est disponible dans le cadre du FUAC.

	CROIX-ROUGE CANADIENNE	FONDATION COMMUNAUTAIRE DE L'ESTRIE	CENTRAIDE ESTRIE
Qui peut présenter une demande ?	OBNL	Organismes de bienfaisance enregistrés Donateurs reconnus Municipalités	Organismes de bienfaisance enregistrés Donateurs reconnus Partenariats entre organismes de bienfaisance et OBNL
Montant de la demande	Minimum : 5 000 \$ Maximum : 100 000 \$	Maximum de 40 000 \$ pour les communautés de ≤15 000 habitants ou Maximum de 75 000 \$ pour les grandes villes et régions	Montant raisonnable, pas de maximum ou de minimum
Date butoir pour présenter une demande	7 juillet 2020	27 juillet 2020	17 juillet 2020
Date de fin du projet	31 octobre 2020	31 mars 2021	31 mars 2021
Délai de traitement	2 à 3 semaines	2 à 3 semaines	2 à 3 semaines
Pour parler à un représentant	1-866-221-2232	819-481-5017	819-569-9281
Pour présenter une demande	https://bit.ly/2MO1OtX	https://bit.ly/3gqMBNT	https://bit.ly/3c4uxWB

SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES

PROGRAMME DE FORMATION ET D'ÉQUIPEMENT POUR LA PRÉVENTION DE LA TRANSMISSION DES MALADIES

Le Fonds d'urgence pour l'appui communautaire du gouvernement du Canada offre également un soutien complémentaire à la Croix-Rouge canadienne pour former et outiller les bénévoles des organismes communautaires qui travaillent en première ligne.

Dans le cadre de ce programme, les travailleurs et bénévoles de première ligne recevront de l'équipement de protection individuelle (EPI), incluant des masques et des gants, ainsi que de la formation sur le port adéquat de l'EPI pour assurer leur santé et leur mieux-être.

Le programme est ouvert aux OBNL et aux organismes de bienfaisance enregistrés au Canada, ainsi qu'aux donataires reconnus. Pour être admissibles, les organismes doivent être établis et en activité exclusivement à des fins de bien-être collectif, d'amélioration de la vie citoyenne, de divertissement, de loisir ou à toute fin autre que le profit.

De plus, l'organisme doit répondre à tous les critères suivants :

- Être constitué en société au Canada ou avoir son siège social au Canada;
- Générer des revenus annuels de 1 500 000 \$ ou moins;
- Avoir commencé ses activités le 31 décembre 2019 ou avant;
- Consacrer régulièrement au moins 50 % de ses activités principales à la prestation de services directs;
- Présenter une structure de gouvernance comprenant un conseil d'administration, un comité de gestion, etc. formé d'au moins trois personnes;
- Avoir en place des mesures de redevabilité telles des pratiques et procédures de contrôles internes et de reddition de comptes;
- Œuvrer auprès de bénéficiaires dans des milieux à faible ou à moyen risque.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES

PROGRAMME DE FORMATION ET D'ÉQUIPEMENT POUR LA PRÉVENTION DE LA TRANSMISSION DES MALADIES

La priorité sera accordée aux organismes qui offrent des services ou un soutien essentiels directs, qui répondent à un besoin urgent en matière d'inclusion sociale ou de mieux-être lié à la COVID-19, qui offrent des services directs en soutien aux populations vulnérables et qui disposent de réserves de fonds non affectés correspondant à moins de 20% du budget opérationnel annuel.

La date limite pour présenter une demande est le **7 juillet 2020**.

Pour plus d'informations ou pour présenter une demande, consultez le lien suivant : <https://bit.ly/2XveH2U>

SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES

PROGRAMME D'ACQUISITION DE DÉFIS COVID-19

Le ministère de la Défense nationale (MDN) a lancé le programme **Innovation pour la défense, l'excellence et la sécurité (IDEeS)** qui a pour objectif de soutenir, d'améliorer et de maintenir la capacité du milieu des sciences et de la technologie à générer de nouvelles idées.

Le MDN est à la recherche d'idées nouvelles et de solutions novatrices pour relever des défis scientifiques et technologies dans les domaines suivants :

- Réponse rapide afin de fournir de l'information en temps réel pour la prise de décision en temps de pandémie;
- Frottez vos blouses dans le but d'identifier des solutions pour réutiliser l'équipement de protection contre la COVID-19;
- Super désinfection qui permet le nettoyage des équipements et des espaces de travail sensibles.

Les innovateurs peuvent présenter une demande dès maintenant.

Processus de demande et d'évaluation

ÉTAPE 1

Présentation de la proposition

Le demandeur doit remplir et soumettre un formulaire de proposition

ÉTAPE 2

Évaluation et sélection des propositions

Le MDN évaluera les propositions soumises et fera une sélection

ÉTAPE 3

Conclusion de l'entente de contribution

Les demandeurs retenus concluront une entente de contribution

SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES

PROGRAMME D'ACQUISITION DE DÉFIS COVID-19

Comment présenter une demande?

Le demandeur doit :

1. Lire le guide du demandeur IDEeS (<https://bit.ly/2zXrl1U>)
2. Examiner les défis scientifiques et technologiques (<https://bit.ly/3dvUYG6>) et déterminer s'il peut les relever en proposant une innovation;
3. Remplir le formulaire de proposition (<https://bit.ly/2z057f7>).

Les innovateurs ont jusqu'au **23 juin 2020, à 14h**, pour présenter leur demande.

Le 11 juin 2020, un webinaire est organisé afin de répondre aux questions sur le processus d'application ainsi que toute question technique. Pour y participer, enregistrez-vous ici : <https://www.ideesreg.com/>

Pour toute question, vous avez la possibilité de faire parvenir vos questions à l'adresse suivante : DND.IDEaS-IDEeS.MDN@forces.gc.ca.

Pour plus d'informations, consultez le lien suivant : <https://bit.ly/370XP7E>.

SOUTIEN SECTORIEL

SOUTENIR LES MUNICIPALITÉS CANADIENNES

Les municipalités canadiennes doivent faire face à de nouveaux défis à cause de la COVID-19. Pour soutenir leurs efforts, le gouvernement du Canada a annoncé que le financement accordé par le biais du **Fonds de la taxe sur l'essence fédéral** sera octroyé de manière accélérée cette année. Ainsi, les fonds annuels fédéraux de 2,2 milliards \$ seront accordés en un seul versement en juin.

Le **Fonds de la taxe sur l'essence fédéral** offre aux communautés la flexibilité d'utiliser les fonds afin de répondre aux besoins locaux. Les communautés peuvent investir dans 18 catégories de projets, qui vont des transports en commun, à l'atténuation des catastrophes, aux installations récréatives. Les projets peuvent également comprendre ceux qui permettent un accès à un réseau Internet haute vitesse, les projets d'amélioration des réseaux routiers et d'alimentation en eau ou encore les projets de construction de pistes cyclables et de sentiers pour la marche.

Les fonds peuvent être utilisés immédiatement pour des projets prioritaires, mis de côté pour une utilisation future, regroupés avec d'autres communautés pour financer des projets d'infrastructure partagés ou utilisés pour financer des investissements majeurs dans l'infrastructure.

Ceci n'est qu'une mesure parmi une série de mesures immédiates que le gouvernement du Canada met en place, en partenariat avec les provinces, les territoires et les municipalités, pour aider les économies locales touchées par la pandémie de COVID-19.

Pour plus d'informations, consultez le lien suivant : <https://bit.ly/3cukJ8r>.

MEILLEURES PRATIQUES SANITAIRES

Pour avoir plus d'informations concernant la COVID-19, nous vous invitons à :

- Consulter le lien suivant : <https://bit.ly/2Uadzbb>
- Téléphoner au **1-833-347-4397** (sans frais).

Dans le cas où vous présentez des symptômes (fièvre, toux ou difficultés respiratoires), contacter le **1-877-644-4545** (sans frais).

Pour plus d'informations sur les politiques à instaurer afin de réduire la propagation de la COVID-19 dans les **milieux de travail**, consulter le lien suivant : <https://bit.ly/3boUiky>

Pour lutter contre la propagation de la COVID-19, nous vous recommandons de :



- Limiter tout contact avec d'autres personnes au moyen de la distanciation sociale;
- Laver vos mains souvent avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes;
- Utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et du savon;
- Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux de votre bras;
- Éviter de toucher vos yeux, votre nez ou votre bouche sans vous être lavé les mains;
- Utiliser des désinfectants approuvés pour nettoyer les surfaces dures à fort contact;
- Nettoyer souvent les surfaces fréquemment touchées (téléphones, poignées de porte,...).

Pour en apprendre plus sur la prévention et les risques, consulter le lien suivant <https://bit.ly/397uVIA> ou envoyer un courriel à phac.inof.aspc@canada.ca.